



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

France Télécom

Question écrite n° 967

## Texte de la question

M. Guy Hermier attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la situation de dix contrats à durée déterminée (CDD) utilisés par France Télécom Bouches-du-Rhône depuis plusieurs années. Alors que leurs contrats se terminent le 30 juin, la direction refuse de les renouveler. A l'origine, ils étaient quatre-vingts dans la même situation. Après plusieurs mois de luttes et de nombreuses actions, la plupart d'entre eux, sauf ces dix, ont été recrutés en CDI. Afin que ceux-ci ne se retrouvent pas injustement au chômage le 1er juillet prochain, il lui demande d'intervenir afin que leurs contrats soient renouvelés et que lors des futurs recrutements envisagés par France Télécom, dans les prochains mois, ils soient prioritaires.

## Texte de la réponse

France Télécom avait décidé, pour faire face à des découverts imprévisibles de postes qui avaient entraîné un surcroît temporaire d'activité, de recourir à l'emploi d'agents sous contrat à durée déterminée. Ces embauches, réalisées dans l'urgence, n'avaient pu faire l'objet des procédures formelles de sélection. C'est pourquoi, dans ce contexte, France Télécom estime que la transformation des contrats à durée déterminée (CDD) en contrats à durée indéterminée (CDI) ne peut être systématiquement envisagée. Toutefois, lors de chaque recrutement sous CDI, les candidatures de tous les agents sous CDD sont examinées au même titre que celles des demandeurs d'emploi proposés par l'ANPE après sélection. Une opération de bilan professionnel a, en outre, été mise en oeuvre par France Télécom dans le cas cité, pour déterminer, au moyen d'entretiens, la typologie des postes de travail accessibles aux agents concernés ainsi que leurs potentialités d'intégration et d'évolution au sein de l'entreprise. La situation de chaque agent a ensuite été examinée en tenant compte du résultat du bilan professionnel ainsi que des perspectives d'offres de postes au sein des services de France Télécom. Cette mesure a permis à la majorité des agents concernés d'obtenir un CDI. Néanmoins, dix d'entre eux n'ont pas été reconnus aptes, par France Télécom, à occuper un emploi permanent au sein de l'entreprise. Pour tenir compte des problèmes humains posés, la direction régionale a mis en place, en liaison avec l'ANPE, des mesures d'accompagnement : suivi individualisé, soutien dans les démarches, maintien en CDD jusqu'au 30 juin, attribution de facilités de service... En outre, des propositions de postes ont été faites par l'ANPE.

## Données clés

**Auteur :** [M. Guy Hermier](#)

**Circonscription :** Bouches-du-Rhône (4<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 967

**Rubrique :** Télécommunications

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** économie

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 14 juillet 1997, page 2342

**Réponse publiée le** : 8 septembre 1997, page 2865